

1.22 Question de M. Vincent Maillen, intitulée «Intelligence artificielle dans le milieu sportif»

M. Vincent Maillen (MR). – L’annonce du partenariat entre *EVS Broadcast Equipment* et l’Université de Liège (ULiège), visant à créer une chaire d’intelligence artificielle (IA) appliquée au sport, constitue une avancée notable pour l’innovation technologique et scientifique dans notre Région. Cette chaire, fruit de la collaboration entre l’expertise académique de l’ULiège et le savoir-faire industriel d’EVS, ouvrira la voie à des recherches approfondies sur l’optimisation des performances sportives, mais aussi le traitement et l’analyse des données issues des compétitions et des entraînements.

Madame la Ministre, pouvez-vous préciser si et comment le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été associé à ce projet? Quelles modalités d’intégration ou de soutien ont-elles été prévues pour que les résultats de cette chaire soient effectivement mis en œuvre au sein de notre Fédération?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – L’ULiège et EVS, acteur international de premier plan dans le domaine des technologies de production vidéo en direct, ont récemment officialisé la création d’un poste académique innovant intitulé «*Computer vision and data analysis for sports understanding*». Cette chaire constitue un partenariat exemplaire entre le monde académique et le secteur industriel.

L’initiative s’inscrit dans une logique de renforcement des liens entre la recherche universitaire et l’écosystème technologique wallon, tout en répondant à des questions scientifiques de pointe dans le domaine de l’IA. Le soutien d’EVS, entreprise implantée à Liège, souligne la volonté de favoriser l’émergence d’un pôle d’excellence local rayonnant à l’international. Cette collaboration vise à développer des modèles d’IA capables de comprendre, en temps réel, des contenus sportifs complexes, et ce, dans une perspective mêlant traitement d’images, analyse de

données, apprentissage multimodal et IA générative. Elle constituera un vecteur d'attractivité économique important, tant pour les jeunes chercheurs que pour les partenaires scientifiques internationaux.

Au-delà de la haute performance et du sport professionnel, les applications de l'IA dans le sport amateur sont également prometteuses: automatisation de l'analyse vidéo pour la formation des jeunes, aide à l'entraînement individualisé, prévention des blessures par l'analyse de mouvements ou production de contenus audiovisuels accessibles aux petits clubs souvent dépourvus de moyens techniques. En compétition comme à l'entraînement, l'IA peut devenir un levier d'accessibilité, de pédagogie et d'équité sportive. Même au niveau individuel, l'IA appliquée dans une pratique régulière du sport pourra constituer un atout.

Toutefois, il conviendra d'être attentif à ces évolutions pour anticiper toute dérive qui écarterait notamment l'expertise médicale et technique des professionnels. Des collaborations de ce type, comme il peut en exister dans d'autres secteurs, illustrent concrètement la stratégie de soutien à l'innovation et à la recherche appliquée que la Fédération Wallonie-Bruxelles entend encourager en créant des passerelles entre les universités, les talents et les entreprises de pointe que compte notre territoire.

M. Vincent Maillen (MR). – Je me réjouis de ce partenariat qui va dans le bon sens et fait tendre la Wallonie vers davantage d'excellence dans les domaines qui nous occupent. Vous savez que je suis dirigeant dans le secteur du sport amateur et celui-ci a bien besoin d'aide, plus encore si elle est gratuite et accessible. Néanmoins, il faudra effectivement être vigilants eu égard aux dérives éventuelles qui pousseraient certains sportifs amateurs à faire fi d'un avis médical et à ne tenir compte que de l'avis de l'IA.

1.23 Question de M. Vincent Maillen, intitulée «Carte verte fair-play dans le milieu sportif»

M. Vincent Maillen (MR). – La question de la violence dans le sport et notamment autour des terrains de football revient régulièrement dans les travaux de notre commission. Elle constitue un véritable défi pour l'ensemble du monde sportif, tant pour les joueurs que pour les encadrants, les arbitres et les supporters.

Si des dispositifs existent déjà pour sanctionner les comportements inappropriés, il nous semble important de réfléchir aussi à des mesures incitatives positives qui encouragent l'esprit sportif et le respect. Les fédérations ont une autonomie importante en la matière; vous pouvez néanmoins, en tant que ministre des Sports, leur montrer la voie.

Dans cet esprit, seriez-vous favorable à l'introduction d'un système de «carte verte», à l'image des cartes jaunes et rouges? Celle-ci pourrait être attribuée en fin de match au joueur ou à l'équipe jugée la plus fair-play, sur décision de l'arbitre, par exemple. J'en ai justement discuté avec M. Chris Massaki Mbaki qui

exerce la profession d'arbitre, et qui disait qu'il serait peut-être mieux d'octroyer cette carte verte à l'équipe. Après réflexion, je suis assez d'accord avec lui.

Pourquoi ne pas imaginer une forme de récompense symbolique ou concrète destinée à valoriser les comportements exemplaires? Un tel dispositif pourrait contribuer à renforcer les valeurs éducatives du sport, en particulier chez les plus jeunes. Effectivement, si une équipe est récompensée, celui qui ne jouerait pas le jeu serait plus facilement montré du doigt que si c'était une récompense individuelle.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, les questions liées au fair-play et à la violence dans le sport constituent en effet une des priorités sur lesquelles je veux travailler.

Pour lutter contre le fléau de la violence dans le sport, différentes mesures sont mises en œuvre, mais il me semble nécessaire de renforcer les dispositifs existants et de travailler à la fois sur la prévention et la répression. Ce travail passe d'abord par une responsabilisation des clubs, des fédérations et associations sportives. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de le rappeler lors de la récente Journée des fédérations organisée à Louvain-la-Neuve. Chacun doit prendre ses responsabilités et appliquer les sanctions prononcées.

L'idée d'une carte verte ou blanche destinée à favoriser le fair-play a déjà été développée dans d'autres pays et relève des prérogatives des différentes fédérations et associations sportives, en collaboration avec leurs coupoles nationale et internationale.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, la question mérite sans doute d'être débattue au sein du Réseau éthique du sport qui constitue un espace approprié pour formuler des recommandations partagées. Il est effectivement intéressant de récompenser des actions positives. Je sais que vous êtes très actif au sein de votre club; j'y ai sollicité une visite pour voir comment vous vous organisez, car votre structure fonctionne très bien et les sanctions y sont réellement appliquées.

À cet effet, en collaboration avec mon cabinet, je solliciterai prochainement l'administration pour imaginer une action visant à valoriser les gestes de fair-play et la sportivité.

M. Vincent Maillen (MR). – Madame la Ministre, vous dites qu'il faut responsabiliser et conscientiser les clubs; je voudrais rappeler qu'ils le sont. Mais les clubs sont souvent pris en otage. Vous savez comment cela fonctionne: les parents voient des petits Messi ou des petits Witsel partout.

Je me réjouis de la réflexion en cours et de ce que vous avez expliqué au sujet du Réseau éthique du sport. Je me félicite aussi de vous accueillir dans le club puisque nous y avons créé un comité d'éthique s'inspirant du hockey. Trois

membres au minimum y sont actifs, pour éviter toute partialité. Le comité reçoit des personnes qui ne sont pas sur de bons rails afin de leur rappeler les règles internes du club et la charte que tous les joueurs et parents signent. Ils ont seulement droit à une seconde chance.

1.24 Question de M. Vincent Maillen, intitulée «Sécurité et conditions de pratique de la course à pied en extérieur: enjeux et pistes d'actions en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Vincent Maillen (MR). – Une étude récente menée en France révèle qu’une femme sur deux se sent mal à l’aise lorsqu’elle court seule, en raison des comportements inappropriés rencontrés sur son parcours. Plus précisément, 72 % des coureuses interrogées adoptent des stratégies d’évitement, en contournant certains quartiers, bois ou chemins de halage; 60 % informent systématiquement un proche avant de sortir, voire partagent leur géolocalisation en temps réel. Ce phénomène, bien que documenté en France, touche également de nombreux sportifs et sportives en Fédération Wallonie-Bruxelles, et nuit à la qualité de l’entraînement, à la préparation physique et au plaisir de la pratique.

Madame la Ministre, une étude analogue est-elle d’ores et déjà disponible ou envisagée pour évaluer la perception de sécurité et les conditions de pratiques des coureurs et coureuses en Wallonie et à Bruxelles? En lien avec les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, quelles mesures ciblées pourraient être déployées pour garantir un environnement sûr, accessible et propice à l’entraînement en plein air pour toutes et tous? Il en va de l’accessibilité universelle au sport, du droit fondamental à pratiquer en toute sérénité et de l’efficacité des politiques de promotion de la course à pied comme activité de santé et de bien-être.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, l’étude française que vous évoquez m’interpelle. Ces chiffres traduisent un sentiment d’insécurité réel, qui nuit à l’égalité d’accès à la pratique sportive.

À ce jour, aucune étude équivalente n’a été menée en Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans l’attente de données plus précises, certaines initiatives structurées existent, comme «Je cours pour ma forme», qui offre un programme collectif, encadré et rassurant, notamment pour les femmes ou pour les débutants à la course à pied. Par ailleurs, une vigilance particulière s’impose pour les outils numériques comme Strava. S’ils peuvent favoriser l’engagement communautaire, ils peuvent aussi exposer certains utilisateurs à des comportements intrusifs, voire déviants. Une sensibilisation à la gestion des paramètres de confidentialité fait partie des bonnes pratiques à communiquer.

Cela dit, il est important de rappeler que la sécurité dans l’espace public relève des compétences des bourgmestres et des zones de police. C’est à ces autorités

qu'il incombe de garantir tranquillité et sécurité aux coureurs sur la voie publique.

M. Vincent Maillen (MR). – Strava est un outil de qualité, mais même l'armée étatsunienne a interdit à ses militaires de l'utiliser, car elle permettait de révéler la localisation de sites secrets! Les autorités publiques et la police ne peuvent malheureusement pas être partout. Parfois, un criminel décide d'attaquer sans véritable motif, comme ce fut le cas à Namur pour l'assassin de Wivinne Marion. Restons vigilants.

1.25 Question de M. Vincent Maillen, intitulée «Mesures restrictives contre la violence sur les terrains»

M. Vincent Maillen (MR). – La montée de la violence verbale, et parfois physique, lors des compétitions sportives, préoccupe fortement les acteurs de terrain – entraîneurs, arbitres, parents et bénévoles. Si le sport doit avant tout promouvoir des valeurs de respect et de camaraderie, force est de constater que des gestes et propos déplacés se multiplient.

Dans ce contexte, Madame la Ministre, comment le gouvernement entend-il répondre à la montée de la violence verbale et physique lors des compétitions sportives? Seriez-vous favorable à l'introduction d'une exclusion temporaire – de quelques minutes à plusieurs dizaines de minutes comme dans le hockey sur glace – pour tout joueur coupable d'incivilité ou de rupture flagrante du fair-play?

Le 22 mai dernier, vous avez discuté de ce sujet avec les fédérations. Quels sont les principaux enseignements et recommandations? Envisagez-vous d'élaborer, avec les fédérations sportives, des lignes directrices claires pour encadrer ces mesures et redonner aux arbitres l'autorité et la sérénité nécessaires au bon déroulement des rencontres? Une réflexion est-elle déjà menée par votre cabinet ou en concertation avec les acteurs du secteur sportif?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – La violence n'a rien à faire sur les terrains de sport et en dehors. Le sport doit rester un espace de respect, de dépassement de soi et de cohésion sociale. La violence en est une antithèse.

Le 22 mai dernier, une large rencontre a été organisée avec les fédérations sportives pour aborder collectivement la problématique. Trois constats principaux en ressortent. Les comportements inappropriés ne se limitent pas aux joueurs; ils émanent aussi parfois du public, en particulier des parents chez les jeunes. Il est indispensable de responsabiliser tous les acteurs à ce propos: les clubs, les comités, les entraîneurs, les arbitres et les supporters. La question de l'autorité de l'arbitre, souvent malmenée est centrale. Renforcer sa légitimité est un levier essentiel.

L'exclusion temporaire est déjà une réalité dans certaines disciplines, comme le hockey sur gazon ou le rugby. Elle est nécessaire, en tenant compte des spécificités de chaque discipline et de leur propre gouvernance. Le dialogue sur le sujet doit être constant avec les fédérations afin de compléter les mesures et les actions déjà existantes et promues par le Réseau éthique. À travers de telles démarches, je poursuis un seul objectif: garantir, à toutes et tous, un cadre sportif sain, sécurisé et porteur de valeurs positives. Cela demande un engagement collectif des clubs, des fédérations, des pouvoirs publics et aussi de chaque sportif et de chaque citoyen.

M. Vincent Maillen (MR). – Effectivement, la société actuelle est plus permissive, les barrières tombent, les gens se laissent aller. Cependant, j'estime important de veiller au comportement des parents qui prennent une place qui n'est pas la leur. Certes, on sanctionne les clubs en raison du comportement de certains parents, mais ne faudrait-il pas envisager de convoquer ces derniers et éventuellement de leur interdire l'accès aux terrains, le temps qu'ils comprennent? J'y reviendrai lors d'une prochaine question.

1.26 Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Prévention du tabac dans le sport amateur en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Depuis le 31 décembre 2024, la législation fédérale interdit de fumer sur tous les terrains de sport, y compris dans les zones réservées aux spectateurs. L'objectif est clair: protéger le public, en particulier les jeunes, contre les effets du tabagisme passif et promouvoir un environnement sain dans le sport. Pourtant, cette interdiction est encore largement ignorée sur le terrain. Lors de la finale de la *Young Cup* organisée récemment dans le Hainaut, bon nombre de parents ont été observés en train de fumer au bord du terrain alors même que leurs enfants jouaient. Ces situations semblent malheureusement fréquentes.

Si l'interdiction relève de l'État fédéral, la prévention, la sensibilisation et l'encadrement du sport amateur relèvent de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Madame la Ministre, vous avez donc un rôle important à jouer pour accompagner les clubs, pour informer les encadrants et pour promouvoir de bons réflexes autour de la santé. Votre rôle est d'autant plus important que de nombreux clubs se demandent aujourd'hui ce qu'ils peuvent faire concrètement pour agir contre la consommation de tabac au sein de leurs enceintes sportives.

Comment accompagnez-vous les clubs sportifs dans leurs actions de prévention et de sensibilisation au tabagisme, en particulier autour des terrains de sport fréquentés par les jeunes? Quels outils d'information sont-ils déployés et quelles campagnes seront-elles lancées pour rappeler l'interdiction en vigueur et pour encourager les bons comportements dans le sport amateur? Un club sportif a-t-il, selon vous, la possibilité – et même l'intérêt – d'aller plus loin que la seule

obligation légale en interdisant de fumer dans toute l'enceinte de ses infrastructures, y compris autour des terrains?

Enfin, avez-vous connaissance de difficultés rencontrées dans l'application de ces nouvelles règles? Si oui, comment comptez-vous y répondre dans le cadre de vos compétences?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Si la situation s'améliore, force est de constater qu'il reste un travail considérable à effectuer. Encore aujourd'hui, selon les chiffres de la Fondation contre le cancer, 40 décès sont imputables au tabagisme et 300 000 personnes vivent avec une pathologie liée au tabac.

Depuis le 31 décembre 2024, l'interdiction de fumer a été étendue au secteur sportif et vise tout espace affecté à la pratique ou à l'observation du sport, y compris les zones réservées aux spectateurs. Elle s'applique de manière permanente, indépendamment de la nature de l'événement ou des horaires d'ouverture, et elle concerne l'ensemble des produits à fumer, y compris les cigarettes électroniques et les produits à base de plantes.

L'Administration générale du sport (AGS) et l'Association interfédérale du sport francophone (AISF) se sont mobilisées pour accompagner le secteur sportif dans la compréhension et l'application de cette législation à travers le Réseau éthique, en adhérant à la campagne «Génération sans tabac» et en se faisant le relais vers les associations proposant des kits de communication destinés aux clubs.

Depuis 2022, tous les centres ADEPS sont officiellement des espaces sans tabac. Une signalétique claire est affichée dans de nombreux endroits et une attention particulière est portée à la sensibilisation quotidienne des usagers. Il est toutefois essentiel de souligner que la réussite de ce dispositif repose aussi sur la responsabilité individuelle, particulièrement des adultes dont le comportement doit être exemplaire en présence de jeunes sportifs.

Fumer aux abords immédiats d'un terrain alors même que des enfants y jouent constitue donc un acte illégal depuis le 31 décembre 2024. C'est un engagement pour offrir un environnement sain aux pratiquants.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Il est en effet alarmant de voir le nombre de personnes qui fument à quelques mètres des enfants, juste avant que ceux-ci ne participent à un match de football. Cela montre l'urgence de sensibiliser les parents et d'examiner les différents outils à disposition des clubs.

Madame la Ministre, vous avez mis en exergue la responsabilité individuelle. Les parents doivent prendre conscience du danger, pour leur enfant, d'être un fumeur passif. Cela peut avoir des conséquences dramatiques – vous avez cité les chiffres de la Fondation contre le cancer. Le danger des cigarettes électroniques est aussi un élément que certaines personnes ignorent et qu'il est important de rappeler.

1.27 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Risques d'arrêts cardiaques sur les terrains de sport»

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, la récente frayeur vécue lors de la finale du Challenge Espoirs, où le jeune joueur belge Samuel Nibombé a été victime d'un arrêt cardiaque en plein match, rappelle tragiquement que le risque de malaise cardiaque, même chez les jeunes sportifs, n'est pas théorique.

Heureusement, grâce à la réactivité des équipes médicales présentes et à une prise en charge immédiate, sa vie a pu être sauvée. Cet événement met en lumière l'importance cruciale d'une intervention rapide et de la présence de matériel de secours adapté, en particulier les défibrillateurs externes automatiques (DEA), sur et autour des terrains de sport. Nous avons pu en parler la semaine dernière en Région wallonne, mais aujourd'hui j'aimerais revenir sur nos clubs et la formation qu'ils reçoivent afin de réagir au mieux lorsque cela arrive.

Au-delà des textes et des équipements, il s'agit ici de sauver des vies, parfois très jeunes, par une organisation préventive, des moyens simples et une culture du réflexe salvateur.

Madame la Ministre, une formation à l'utilisation du DEA et aux gestes qui sauvent est-elle prévue ou encouragée pour les encadrants, entraîneurs et bénévoles actifs dans le monde sportif? Quelle est la communication faite aux membres du club pour trouver le DEA et agir lorsqu'un incident se produit? Envisagez-vous le renforcement des dispositifs de prévention, de sensibilisation et de formation, en lien avec les fédérations sportives, pour éviter de nouveaux drames sur les terrains? Enfin, quelle est votre stratégie afin de sensibiliser au maximum les sportifs à passer des examens médicaux sérieux avant de pratiquer un sport?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, le risque zéro n'existe pas lors d'une pratique physique et sportive, l'actualité l'a encore rappelé récemment. Si l'activité physique reste le meilleur moyen de prévention face aux maladies cardiovasculaires, la Fédération Wallonie-Bruxelles a bien conscience des moyens à mettre en œuvre pour sauver des vies lors de ce genre d'accident qui peut malheureusement survenir à tout moment.

La Fédération a d'ailleurs fait office de précurseuse en liant l'obtention de la reconnaissance des fédérations et associations sportives, et l'octroi de subventions, à la présence d'un DEA dans les infrastructures ainsi qu'à la formation continue des membres. À ce jour, quelque 17 000 défibrillateurs sont recensés en Belgique. Les clubs sportifs et les centres sportifs locaux doivent s'assurer que l'infrastructure utilisée comporte bien un DEA, et les cercles doivent également veiller à informer et former leurs membres à l'usage du DEA. La formation aux premiers soins constitue d'ailleurs un module obligatoire pour celles et ceux qui

s'inscrivent, toutes disciplines confondues, aux formations de cadre initiateur et éducateur.

Depuis leur installation dans les centres sportifs, plus d'une dizaine de vies ont été sauvées dans notre Fédération grâce à cet appareil. Et si son prix d'achat varie entre 1 000 et 3 000 euros, la subvention pour l'achat de matériel sportif permet une intervention à concurrence de 75 %.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, nous devons agir de manière préventive. La Fédération Wallonie-Bruxelles a d'ailleurs été précurseuse en plaçant des DEA et en insistant sur la formation. Avoir une formation adéquate face à ce genre de situation est primordial. J'espère ne pas devoir revenir sur un dossier comme celui du jeune Samuel Nibombé, mais je resterai attentif à cette thématique.

1.28 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Égalité des genres dans le sport»

M. Thierry Witsel (PS). – Le sport occupe plus que jamais une place importante dans notre société. Facteur d'émancipation, d'inclusion, de solidarité et d'intégration, la pratique sportive véhicule des valeurs importantes telles que l'équité, la discipline ou encore le respect d'autrui. Malheureusement, les inégalités et les discriminations dans le sport demeurent des problèmes persistants qui nécessitent une attention accrue. Les milieux sportifs restent largement dominés par les hommes, notamment lorsqu'il s'agit de la participation, du coaching et de la gouvernance.

Madame la Ministre, le vendredi 23 mai, au Sénat, la majorité Arizona, composée notamment du MR, a voté contre une proposition de résolution visant à promouvoir l'égalité des genres dans le sport. Ce texte défendait pourtant des principes essentiels portés depuis longtemps par le monde sportif lui-même: l'égalité salariale entre les sportives et les sportifs, une meilleure médiatisation du sport féminin pour un accès équitable au sponsoring, la parité dans les instances décisionnelles ou encore la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport. Ces recommandations n'étaient ni idéologiques ni irréalistes. Elles étaient concrètes, attendues et soutenues par les experts auditionnés. Pourtant, votre parti a dit non, tandis que Les Engagés se sont abstenus.

En tant que ministre des Sports, êtes-vous favorable aux recommandations que je viens d'énoncer?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Le sport doit être un vecteur d'émancipation, de respect, de reconnaissance et de justice sociale pour tous. À cet égard, il faut évidemment être favorable à l'égalité salariale pour des situations similaires. À fonction, compétences et charges égales, la rémunération doit l'être également. Toutefois, la réalité économique du sport professionnel impose aussi de

tenir compte des écarts structurels entre les disciplines, les niveaux de professionnalisation et les modèles économiques. Dans de nombreuses disciplines, le sport féminin reste encore en développement, avec une médiatisation des revenus publicitaires et des investissements moindres, ce qui explique une part des écarts actuels.

Cela dit, l'objectif doit rester celui d'un rééquilibrage progressif en créant les conditions d'un véritable essor du sport féminin. D'ailleurs, certaines sportives belges, à l'instar de Nafissatou Thiam, bénéficient déjà d'une reconnaissance supérieure à bien des sportifs masculins.

Des efforts significatifs de médiatisation ont été déployés ces dernières années. La Fédération Wallonie-Bruxelles a soutenu, par différents canaux, la visibilité croissante du sport féminin, que ce soit sur la RTBF dont le contrat de gestion contient une disposition spécifique à ce sujet, RTL info, LN24 ou encore dans la presse écrite.

S'agissant de la parité dans les instances décisionnelles, l'idéal est naturellement de tendre vers une représentation équilibrée. Cependant, fixer une parité automatique dans un secteur où l'écart de participation reste important entre hommes et femmes affiliés poserait des difficultés d'application. À ce jour, certaines fédérations et associations sportives connaissent déjà des difficultés à respecter la disposition selon laquelle le conseil d'administration doit être constitué d'un maximum de deux tiers de membres du même sexe.

Notre engagement est clair en ce qui concerne la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport. L'étude CASES (*Child Abuse in Sport – European Statistics*) et celle sur la violence subie par les sportifs de haut niveau ont permis d'objectiver les risques et de mieux comprendre les réalités vécues par les jeunes sportifs et sportives. La publication de la brochure «*Tous acteurs, tous responsables*» a permis de définir les différents types de violence, d'identifier les acteurs clés tels que les équipes SOS enfants, les services de police et les maisons de justice, et propose des outils concrets destinés aux clubs, encadrants et victimes. Cette dynamique s'accompagne de formations spécifiques, de la désignation progressive de référents «éthique» dans les structures sportives et d'un travail transversal avec le Réseau éthique.

Je suis consciente que les chiffres actuels font état d'un déséquilibre parfois important entre les hommes et les femmes dans le monde du sport. Néanmoins, il est important de constater que les tendances montrent que de plus en plus de femmes osent le sport. Le taux de croissance sur la période 2019-2024 est deux fois plus important chez les femmes que chez les hommes.

M. Thierry Witsel (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir répondu à mes quatre questions. J'entends que vous êtes d'accord avec l'égalité salariale entre les sportifs et les sportives, une meilleure médiatisation du sport féminin,

une parité dans les instances décisionnelles et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport. Nous nous rejoignons fortement sur ces points.

Lors de bon nombre d'auditions au Sénat où j'étais présent, Les Engagés et le MR ont posé énormément de questions en acquiesçant à ce que les intervenants et les intervenantes disaient. Et pourtant, le MR a voté contre la proposition de résolution et Les Engagés se sont abstenus.

Il s'agit d'une attaque politique contre l'égalité des genres et d'un signal ahurissant pour toutes les jeunes filles. Cela veut simplement dire qu'elles ne pourront pas être à hauteur des sportifs en temps normal. La proposition comprenait pourtant des mesures concrètes: l'égalité salariale entre les sportifs et les sportives, une médiatisation équitable du sport féminin, la parité dans les instances décisionnelles et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport.

1.29 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Avancées de l'éthique dans le sport»

M. Thierry Witsel (PS). – L'éthique dans le sport joue un rôle fondamental dans la construction d'un environnement sain, inclusif et respectueux pour tous les acteurs impliqués. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a clairement affirmé sa volonté de promouvoir les valeurs sportives pour lutter contre la violence, le racisme, les discriminations et le dopage dans le monde sportif.

Le décret du 14 octobre 2021 visant l'éthique sportive et instituant un observatoire de l'éthique dans les activités physiques et sportives, ainsi qu'un réseau éthique (décret «Éthique sportive») constitue un pilier essentiel de cette ambition. La Déclaration de politique communautaire (DPC) précise que «le gouvernement poursuivra l'action entamée via le décret «Éthique» de 2021, notamment à travers les référents et délégués instaurés dans les clubs et fédérations pour répondre à ces objectifs». Elle indique également que le gouvernement «sollicitera de l'observatoire éthique une analyse et un contrôle permanent du respect de l'éthique dans le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles en vue d'apporter un soutien aux athlètes dans leurs démarches».

Madame la Ministre, pouvez-vous nous en dire plus sur l'Observatoire de l'éthique sportive et son rôle actuel? Comment voyez-vous l'évolution du Réseau éthique? Quel bilan pouvons-nous déjà tirer des actions entreprises pour lutter contre la violence, le racisme, les discriminations et le dopage dans le sport depuis 2021? Quels sont les dispositifs de soutien actuellement offerts aux athlètes confrontés à ce type de problèmes? Comment l'Observatoire de l'éthique sportive procède-t-il pour assurer un contrôle permanent du respect de l'éthique dans le sport? Enfin, les référents «éthique» sont-ils bien présents dans chaque club sportif?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, l'éthique est au cœur de la politique sportive menée en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle

constitue un levier essentiel pour bâtir un environnement respectueux, inclusif et sécurisé, à la hauteur des valeurs que le sport doit incarner.

Le décret «Éthique sportive» a posé les bases d'une action structurée, intégrée et transversale, notamment par la création d'un Réseau éthique et par l'appui d'un Observatoire de l'éthique sportive. Ce dernier remplit une mission de veille, d'analyse et de relais méthodologique. Il alimente les réflexions en matière de prévention des comportements déviants, accompagne les politiques publiques et soutient les fédérations dans la mise en œuvre de leurs engagements.

Le Réseau éthique constitue quant à lui une structure de mobilisation précieuse. Il est activé à intervalle régulier, en lien avec les priorités politiques et les évolutions législatives. À titre d'exemple, il a été sollicité dans le cadre de la campagne «Trait rouge», financée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ou encore pour assurer la diffusion de la nouvelle législation relative à l'interdiction du tabac dans les enceintes sportives.

Il est vrai que si de nombreuses actions ont été entreprises ces dernières années, il n'existe toutefois pas encore d'évaluation centralisée et consolidée de l'ensemble de ces initiatives.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, l'éthique garantit des conditions de pratique équitable. C'est un levier essentiel, qui renforce la confiance du public et des athlètes envers les institutions sportives et qui protège les valeurs fondamentales du sport.

Une évaluation de l'Observatoire de l'éthique sportive, instauré en 2021, qui alimente les réflexions autour de l'évolution du sport, serait intéressante.

1.30 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Impact positif de l'Euro 2028 sur le football amateur»

M. Thierry Witsel (PS). – Les grands événements sportifs internationaux, tels que le Championnat d'Europe de l'UEFA de football 2028 (Euro 2028), ne se résument pas uniquement à des compétitions de haut niveau. Ils représentent aussi des leviers puissants pour dynamiser l'ensemble de l'écosystème sportif, y compris le football amateur. En créant une dynamique d'engouement et de visibilité autour du sport, ces événements peuvent – et doivent – être mis à profit pour renforcer les infrastructures locales, améliorer les conditions d'accueil des clubs amateurs et encourager la pratique du football auprès des jeunes. Nous avons eu l'occasion d'en discuter au Parlement wallon: bien que se déroulant hors de nos frontières, l'Euro 2028 constitue une opportunité à saisir pour valoriser et soutenir le sport amateur, pierre angulaire du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans ce contexte, Madame la Ministre, quelle est l'évolution du football amateur en Fédération Wallonie-Bruxelles? Le nombre d'affiliés augmente-t-il? Quels sont les besoins identifiés par les clubs? Quels moyens structurels sont-ils

actuellement alloués pour soutenir les clubs amateurs, notamment dans les zones rurales ou socio-économiquement défavorisées? Par ailleurs, quelles actions sont-elles mises en œuvre pour accompagner le développement du football féminin amateur, en termes tant d'encadrement que d'accès équitable aux installations sportives? Une réflexion est-elle menée pour profiter de la dynamique de l'Euro 2028 afin de renforcer l'intérêt pour le sport et, particulièrement, le football chez les jeunes? Quelles initiatives sont-elles envisagées pour faire de l'Euro 2028 un levier de promotion du sport amateur – en particulier du football – dans les clubs locaux?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – À ce jour, le football reste le sport le plus pratiqué en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Association des clubs francophones de football (ACFF) compte plus de 200 000 affiliés au sein de 630 clubs différents.

Ces chiffres sont en constante augmentation, notamment chez les jeunes filles. L'Union royale belge des sociétés de football association (URBSFA) a d'ailleurs lancé l'an dernier un plan ambitieux en faveur du football féminin. L'objectif, à l'échelle de la Belgique, est l'augmentation de 10 % du nombre de footballeuses, une place dans le top 15 européen pour la Lotto Super League, une place dans le top 8 européen, et une autre dans le top 12 mondial pour les Red Flames, ainsi que deux fois plus de supporters lors des rencontres de football féminin.

Dès cet été, le championnat d'Europe de football féminin se tiendra en Suisse et notre équipe nationale y participera. Je suis persuadée qu'il s'agit d'un bon moyen pour attirer de nouvelles joueuses. La *Royal Belgian Football Association* (RBFA) a d'ailleurs lancé un challenge aux étudiants, leur permettant de décrocher une visite des joueuses dans leur école. De telles actions sont évidemment encouragées, en espérant que l'équipe nationale masculine se qualifie elle aussi pour les prochains grands tournois, comme la Coupe du monde 2026 et l'Euro 2028. Enfin, notons que l'ACFF organisera une journée portes ouvertes sur son site de Tubize, le 21 juin prochain.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, vous avez laissé quelques-unes de mes questions en suspens. Certaines d'entre elles avaient déjà été posées lors d'une réunion de commission au sein du Parlement de Wallonie. À cette occasion, vous m'aviez précisé que votre rôle n'était pas de promouvoir l'Euro 2028.

Il m'a pourtant semblé important de mettre ce sujet en avant. En effet, les fans de sports se réfèrent toujours aux grands événements. À mon sens, nous passons à côté d'un tournoi sportif qui mériterait d'être mis en lumière. Moyennant évidemment qualification de la Belgique, nous pourrions organiser des événements à l'occasion de l'Euro 2028. Je note que tant la RBFA que l'ACFF mènent des actions en faveur du sport féminin.

Nous progressons dans ce domaine et c'est une plus-value, c'est pourquoi je continuerai à suivre l'évolution de ce dossier passionnant.

1.31 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Reconnaissance et soutien des événements sportifs à portée sociale et inclusive»

1.32 Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Valorisation de la course à pied en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Thierry Witsel (PS). – Le dimanche 25 mai dernier, les 20 km de Bruxelles ont rassemblé des dizaines de milliers de participants dans une ambiance conviviale et solidaire. Familles, coureurs amateurs, personnes engagées dans des causes humanitaires ou éducatives, tous ont démontré que le sport rassemble, bien au-delà de la seule logique de performance.

Ce type d'événement illustre à quel point le sport constitue un levier de cohésion sociale, de santé publique et d'engagement citoyen. Il permet de mobiliser la société civile, de soutenir des projets solidaires, mais aussi de promouvoir la pratique de l'activité physique auprès de publics parfois éloignés du sport traditionnel.

À ce titre, la participation féminine aux 20 km de Bruxelles, en constante progression, attire également l'attention. En 2025, plus de 45 % des coureurs étaient des femmes. Analysée récemment par la sociologue du sport Caroline Azad, cette dynamique résulte d'un ensemble de facteurs: une meilleure conscience, après la pandémie de Covid-19, des bienfaits de l'activité physique; des politiques publiques incitatives; une plus grande visibilité des sportives dans les médias; ainsi que l'effet de communautés sportives qui renforcent la motivation et aident à dépasser le sentiment d'insécurité encore trop souvent ressenti par les femmes dans l'espace public.

Pourtant, les événements à forte portée sociale, inclusive ou solidaire, comme les 20 km de Bruxelles, ne bénéficient pas toujours du même soutien institutionnel que les compétitions officielles, alors qu'ils jouent un rôle essentiel pour élargir l'accès au sport, en particulier des femmes, des jeunes ou des publics précarisés.

Madame la Ministre, la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose-t-elle d'un cadre de soutien structuré pour accompagner les événements sportifs à vocation sociale ou solidaire, même lorsqu'ils ne relèvent pas du sport de compétition? Existe-t-il des critères de reconnaissance ou de labellisation permettant de valoriser ces initiatives à l'égal des compétitions classiques, notamment pour ce qui est du subventionnement ou du soutien logistique?

Enfin, plus spécifiquement concernant la pratique sportive féminine, quelles actions sont-elles mises en œuvre pour soutenir l'accès des femmes au sport, y compris dans les pratiques de loisir ou de bien-être, comme la course à pied?

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Il n'a pas fait très beau ce dimanche 25 mai en matinée. Pourtant, quel succès pour la 45^e édition des 20 km de Bruxelles: près de 49 000 participants, une ambiance ultra conviviale, et un vrai moment de fête pour toutes et tous! Tout le monde s'y est retrouvé, que ce soient les joggeurs, les marcheurs, les handi-athlètes, les sportifs confirmés ou encore les coureurs du dimanche. Avec 45 % de femmes au départ, la course a battu un record de participation féminine. Même notre reine Mathilde a répondu présente à l'événement!

La course à pied a clairement la cote. Ce sport est accessible, bon pour la santé, peut être pratiqué à son rythme, seul ou à plusieurs. Il est aussi un formidable moyen de retisser du lien social, de favoriser l'inclusion ou tout simplement de se sentir bien dans sa peau.

Dès lors, Madame la Ministre, que prévoyez-vous pour soutenir la pratique de la course à pied, que ce soit pour les clubs, les événements ou les infrastructures? Des initiatives spécifiques encouragent-elles la participation des jeunes, des femmes ou du public éloigné de la pratique sportive? Plus largement, en quoi ce type d'événements s'inscrit-il dans les objectifs que vous portez pour le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Messieurs les Députés, avec près de 49 000 participants, la 45^e édition des 20 km de Bruxelles a effectivement remporté un énorme succès populaire, qui témoigne de l'engouement croissant pour la course à pied dans notre société. C'est un sport accessible et bénéfique pour la santé, à pratiquer à son rythme, seul ou en groupe.

La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient pleinement cette dynamique, et ce, dès le plus jeune âge, notamment au travers d'initiatives comme les cross, qui rassemblent plus de 30 000 jeunes chaque année. L'un des exemples les plus emblématiques de ce soutien est le programme «Je cours pour ma forme», mis en œuvre avec le concours actif des communes. Ce programme structuré, encadré par des animateurs formés, s'adresse prioritairement aux débutants, aux personnes sédentaires, aux seniors ou aux publics éloignés de la pratique sportive. Avec près de 30 000 participants par an, le succès de ce programme témoigne de son efficacité et de son adéquation avec les attentes du public.

Il faut également souligner la vitalité du secteur associatif et événementiel. Chaque année, plusieurs centaines de courses sont organisées en Wallonie et à Bruxelles, mobilisant des dizaines de milliers de participants, mais aussi des bénévoles pour encadrer ces événements.

Il n'existe pas de cadre spécifique, mais les opérateurs sportifs peuvent introduire des demandes de subventions dans le cadre des enveloppes destinées à la promotion du sport et aux actions sportives locales, afin de les aider à organiser des événements de promotion du sport féminin ou inclusif.

Enfin, le 4 octobre prochain se déroulera la journée des associations dans plusieurs centres ADEPS, organisée dans le cadre de la Semaine européenne du sport. Cet événement favorisera l'intégration de l'exercice physique et de l'activité sportive au sein de structures qui s'occupent de personnes, jeunes ou plus âgées, déficientes ou en décrochage socioéconomique.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, nous sommes effectivement dans un contexte de fracture sociale, de sédentarité croissante et de désaffection des structures sportives classiques par certains publics. Ce type d'événement joue un rôle fondamental, ouvre le champ des possibles, crée des ponts entre le monde associatif, le secteur sportif et les citoyens, et offre des espaces d'émancipation, notamment pour les femmes.

Notre Fédération soutient des projets comme le programme «Je cours pour ma forme». Ce type d'événement ne bénéficie pas de subventions prévues d'office, mais les organisateurs peuvent introduire des demandes dans le cadre de la promotion du sport, notamment. Une telle mesure permettrait pourtant de mieux accompagner les personnes. Par conséquent, il me semble essentiel que les politiques publiques intègrent cette réalité dans les critères de soutien.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, je partage les propos de mon collègue M. Witsel. Il y a un engouement croissant pour la course à pied. Pour ma part, j'ai participé aux 20 km de Bruxelles, à la suite d'un concours de circonstances, pour le compte de l'ASBL *Run&Wheels*, qui promeut le sport dans le milieu du handicap physique à travers ce genre d'événement, auquel participent des enfants atteints de déficiences. Cette expérience enrichissante m'a permis de combiner la défense de cette cause et ma participation à la course.

J'encourage les nombreux sportifs participant aux courses organisées en Fédération Wallonie-Bruxelles à se lancer et à proposer leur aide aux associations. Celles-ci sont nombreuses à se côtoyer dans un tel événement, le défi de la course étant atténué par les discussions et les encouragements réciproques.

1.33 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Rencontre avec les fédérations sportives du 22 mai 2025»

1.34 Question de M. Olivier de Wasseige, intitulée «Rencontre avec les fédérations sportives»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, le secteur sportif repose sur nos fédérations, nos clubs, les bénévoles et les professionnels qui œuvrent chaque jour à la promotion du sport, de ses valeurs et de son accessibilité. Dans ce contexte, le dialogue entre les autorités politiques et les acteurs de terrain est essentiel. Il permet non seulement de partager la réalité vécue par les structures sportives, mais aussi d’ajuster les politiques publiques à leurs besoins concrets.

La rencontre que vous avez organisée avec les fédérations sportives, le 22 mai dernier, s’inscrit dans une logique de concertation. Il est fondamental d’écouter les préoccupations des fédérations, de discuter des priorités du secteur et d’apporter des solutions durables pour répondre aux défis rencontrés. Au-delà de l’écoute, la problématique réside également dans le suivi que vous allez assurer à la suite de cette rencontre, sous la forme d’actions concrètes, de soutien renforcé et d’évaluation des besoins identifiés. Vous avez notamment évoqué en séance plénière la thématique de la sensibilisation au racisme dans le sport, sujet ô combien sensible et d’actualité qui nécessite des actions fortes et coordonnées.

Dès lors, Madame la Ministre, quels étaient les objectifs et les principaux points à l’ordre du jour de votre rencontre avec les représentants des fédérations sportives? Un compte rendu ou une synthèse des échanges a-t-il été rédigé? Si oui, est-il possible d’en disposer? Quelles actions concrètes de lutte contre le racisme et les discriminations dans le sport ont-elles été présentées aux fédérations comme vous l’avez précisé lors de la séance plénière? De quelle manière ont-elles été accueillies? Des demandes spécifiques ou interpellations particulières ont-elles été formulées par certaines fédérations ou clubs? Si oui, lesquelles, et comment entendez-vous y répondre? Quelles suites concrètes envisagez-vous de donner à cette rencontre?

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Le 22 mai dernier, la ville de Louvain-la-Neuve a accueilli la Journée des fédérations sportives, une initiative qui a permis de rassembler les représentants des 61 fédérations reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette rencontre a été l’occasion d’échanges riches autour de thématiques essentielles comme la lutte contre la violence dans le sport, le soutien aux clubs et aux bénévoles ou encore l’accessibilité de la pratique sportive pour tous les publics. Je souhaite, au nom du groupe Les Engagés, vous féliciter pour cette initiative qui témoigne de votre volonté de maintenir un lien fort avec les acteurs de terrain et de construire les politiques sportives en concertation avec celles et ceux qui les mettent en œuvre au quotidien.

Quel premier bilan tirez-vous de cette journée de travail? Quelles sont les principales demandes ou propositions qui ont émergé de la part des fédérations? Quelles suites entendez-vous donner à ces échanges, notamment sous la forme de mesures concrètes ou de chantiers prioritaires?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Le 22 mai 2025, lors de la journée de

rencontre avec les fédérations, organisée par l'ADEPS, j'ai présenté mes priorités en insistant sur la lutte contre les violences sur les terrains de sport et autour de ceux-ci, ainsi que dans le sport amateur. Ensuite, l'Association interfédérale du sport francophone (AISF) a présenté, dans le cadre des actions menées en Flandre dans la lutte contre les comportements violents, le fonctionnement du *Vlaams Sporttribunal* (VST). L'administration a ensuite souligné l'importance du bénévolat, ainsi que la possibilité pour les fédérations et associations sportives de s'associer, dans le cadre du développement de leurs disciplines sportives, aux centres de conseil du sport (CCS) et aux centres sportifs locaux (CSL).

Enfin, trois fédérations sportives ont exposé, en complément des autres présentations, leur travail dans différents domaines, comme le plan stratégique de Judo Wallonie-Bruxelles. Il restait alors peu de place pour la discussion et les échanges en raison d'un agenda très chargé. À l'avenir, il faudra sans doute réduire le nombre de points à l'ordre du jour pour laisser plus de place aux échanges. Le prochain rendez-vous n'est pas encore fixé, mais j'insisterai pour qu'une formule plus dynamique, interactive et participative soit adoptée.

M. Thierry Witsel (PS). – Il est important de discuter avec les fédérations afin de leur donner les lignes de conduite et les priorités à venir pour le monde sportif. J'entends aussi cette collaboration avec le côté flamand. Il est essentiel d'aller chercher les bonnes formules. Trois fédérations ont présenté les mesures qu'elles ont pu instaurer.

Il serait aussi opportun d'inscrire un peu moins de priorités à l'ordre du jour afin de pouvoir mieux les développer, et d'examiner ce qui est important pour les fédérations. Il est en effet primordial d'être à leur écoute, de les accompagner structurellement et de soutenir les bénévoles, qui ont besoin de mesures concrètes et identifiables. C'est ainsi que les fédérations et les clubs se porteront un peu mieux.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse précise et complète. La démarche de co-construction et d'écoute est au cœur de la bonne gouvernance participative, transparente et adaptée aux besoins du terrain, que nous appelons de nos vœux. L'idée d'un plan stratégique, mise en évidence par une fédération, peut probablement servir de modèle à d'autres. Vous avez également souligné l'importance du bénévolat, qui est l'une des forces du sport amateur et des fédérations sportives. Il constitue un point d'attention dans notre commission; nous devons veiller à ce qu'il continue d'exister dans les meilleures conditions.

(M. Massaki Mbaki, vice-président, prend la présidence)

1.35 Question de M. Christophe Bastin, intitulée «Coupe du monde de paracyclisme en Belgique»

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Du 2 au 5 mai 2025, la Belgique a eu l'honneur d'accueillir une manche de la Coupe du monde de paracyclisme sur route de

l'Union cycliste internationale (UCI), organisée entre Ostende et Bruges. Un tel événement international a réuni des centaines d'athlètes en situation de handicap, venus du monde entier, et a permis de mettre en avant les valeurs d'inclusion, de persévérance et de performance dans le cadre d'une compétition sportive d'excellence.

L'organisation belge de la compétition a été unanimement saluée pour sa qualité, sa logistique et la mobilisation des acteurs du monde du sport. Elle a constitué une vitrine exceptionnelle pour le handisport, en particulier dans un contexte où la visibilité et la reconnaissance des athlètes en situation de handicap restent encore trop faibles.

Madame la Ministre, vous avez régulièrement rappelé votre engagement en faveur du sport pour tous, et en particulier pour le développement du handisport, qui constitue l'un des combats importants de votre politique sportive. Quelle a été la participation concrète de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'organisation ou au soutien d'un tel événement d'envergure? Quelles initiatives ont été prises pour accompagner les athlètes francophones, tant en amont que durant la compétition? Disposez-vous d'un premier bilan de cette Coupe du monde: taux de participation, visibilité médiatique, effets sur le développement du handisport en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles leçons tirez-vous de l'initiative pour renforcer encore l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le sport dans notre Fédération?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, du 1^{er} au 4 mai 2025, la Belgique a eu l'honneur d'accueillir une manche de la Coupe du monde sur route de paracyclisme, organisée entre Ostende et Bruges sous l'égide de l'UCI.

La Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas été associée directement à l'organisation de cet événement, celui-ci relevant d'une initiative et d'une coordination aux niveaux flamand et fédéral vu sa localisation. Le soutien de la Fédération s'est exprimé en revanche au travers de l'accompagnement des athlètes francophones, notamment via la Ligue handisport francophone (LHF).

En effet, deux athlètes francophones sous statut ont représenté la Fédération Wallonie-Bruxelles lors de cette compétition très relevée: MM. Jean-François Deberg et Cyril Berthaut. Ils ont bénéficié d'un soutien logistique et technique dans leur préparation ainsi que d'une prise en charge pendant la compétition.

En ce qui concerne la visibilité médiatique de l'événement, il est évident qu'un tel rendez-vous constitue une vitrine précieuse pour le handisport. Il contribue à changer les regards sur le handicap, à valoriser les performances d'athlètes exemplaires et à inspirer de nouveaux pratiquants.

Chaque événement de ce type me conforte dans ma volonté de rendre le sport plus accessible à tous et de faire en sorte que le sport adapté devienne une réalité ne nécessitant plus une attention spécifique dans le milieu sportif.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Deux athlètes sous statut ont effectivement représenté la Fédération Wallonie-Bruxelles dans cet événement d’une grande envergure. Cette coupe du monde est une vitrine exceptionnelle pour le handisport, mais aussi une véritable leçon de résilience, d’excellence et d’humanité.

Nous saluons votre engagement constant pour l’égalité dans l’accès à la pratique sportive et votre attention à accompagner concrètement les parcours d’athlètes en situation de handicap. Cet événement renforce la pertinence de votre action de développement de passerelles durables entre le sport, l’inclusion et la citoyenneté. C’est une priorité que mon groupe partage.

(M. Christophe Bastin, président, reprend la présidence)

1.36 Question de M. Olivier de Wasseige, intitulée «Plan du ministre Coppieters visant à diminuer la consommation d’alcool»

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Madame la Ministre, la consommation d’alcool, bien qu’ancrée dans notre culture et nos pratiques sociales, constitue un défi majeur de santé publique. La récente note d’orientation présentée par le ministre de la Santé, Yves Coppieters, et adoptée par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles vise à rééquilibrer les politiques publiques afin de réduire les risques liés à la consommation d’alcool, en particulier chez les jeunes.

Ce plan met en avant des mesures transversales, parmi lesquelles certaines concernent directement le secteur du sport, qui est placé sous votre responsabilité. Nous nous souvenons des positions que vous avez défendues dans le cadre de la lutte contre la malbouffe et il nous semble cohérent de prolonger cette logique en renforçant la prévention vis-à-vis de l’alcool dans les pratiques sportives.

Quelles sont les mesures concrètes envisagées dans le secteur sportif pour contribuer à la réduction de la consommation d’alcool? Où en est leur mise en œuvre? Quelles modalités de concertation ont été ou seront adoptées avec les fédérations sportives, les clubs sportifs et les autres acteurs de terrain afin d’assurer la pertinence et l’efficacité de ces actions? Enfin, comment ces initiatives sportives s’articulent-elles avec les autres politiques de prévention menées au sein du gouvernement, notamment en lien avec la jeunesse et l’enseignement, pour assurer une approche globale et cohérente?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, les questions liées à la consommation excessive d’alcool, notamment chez les jeunes, doivent

effectivement faire l'objet d'une prise en charge concertée entre les différents niveaux de pouvoir. Pour être cohérentes, de telles mesures devront être réfléchies dans leur globalité.

La note présentée par mon collègue, le ministre Coppieters, met notamment en avant les actions de promotion de la santé dans les secteurs de l'enseignement, de la santé et du sport. Les propositions concernant le sport portent notamment sur une meilleure sensibilisation aux effets de l'alcool sur les performances sportives, sur la distribution gratuite d'eau destinée aux sportifs et sur la mise en avant d'alternatives sans alcool proposées dans les cafétérias des infrastructures sportives.

Différentes initiatives existent déjà. L'objectif est de valoriser les comportements responsables. À titre d'exemple, l'Association des clubs francophones de football (ACFF) propose aux clubs une formation gratuite de sensibilisation aux dangers de l'alcool au volant. Cette formation est destinée aux équipes U19, composées de jeunes âgés de 16 à 19 ans. Elle est organisée en collaboration avec l'Agence wallonne de la sécurité routière (AWSR). Des bornes éthylotests à installer dans les cafétérias sont également mises à la disposition des clubs.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Madame la Ministre, votre réponse est très pragmatique. Elle présente un éventail de mesures directement applicables dans les domaines de la prévention et de la sensibilisation: mise en exergue des effets négatifs de l'alcool sur la performance des sportifs, promotion des boissons sans alcool dans les clubs sportifs, formation des clubs par rapport à la conduite, installation de bornes éthylotests, etc.

Au-delà de l'aspect festif de la troisième mi-temps d'une rencontre sportive, nous devons accentuer la sensibilisation des jeunes par rapport aux effets de la consommation d'alcool.